

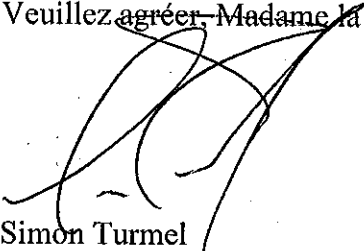
Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 139  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Pour faire suite à la pétition présentée le 8 décembre 2011 par le député de Berthier, M. André Villeneuve, concernant l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Turmel  
Directeur de cabinet

p. j. 1

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition présentée le 8 décembre 2011 par le député de Berthier, M. André Villeneuve, demandant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de maintenir la réglementation en vigueur quant à l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive au Québec.

Au cours des quatre dernières années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a documenté l'utilisation des poissons appâts au Québec ainsi que les problèmes associés. Il a réalisé diverses études sur la question et effectué une vaste consultation auprès de scientifiques, des partenaires membres de la Table nationale de faune, d'organismes gouvernementaux, des pêcheurs commerciaux de poissons appâts ainsi que des communautés autochtones.

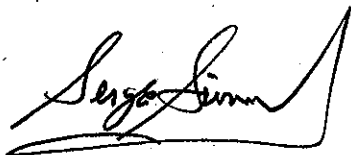
Le Québec se trouve à une époque charnière dans les activités de prélèvement faunique. Or, pour maintenir l'intérêt des pêcheurs actuels et favoriser la relève, il est primordial de conserver, voire même d'améliorer, la qualité de pêche dans les lacs et cours d'eau du Québec. La pêche sportive constitue une activité économique majeure pour plusieurs régions du Québec et, particulièrement, pour les régions ressources.

Il importe donc de procéder dans une perspective de développement durable et de faire en sorte que notre ressource piscicole soit protégée adéquatement afin qu'elle demeure disponible en quantité et en qualité pour notre bénéfice actuel, et surtout pour celui des générations futures.

... 2

En conclusion, le Ministère complète présentement ses travaux d'analyse concernant l'utilisation des poissons appâts au Québec. Dès qu'une décision sera prise, celle-ci fera l'objet d'une annonce.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Simard', with a large, sweeping flourish at the end.

SERGE SIMARD